



Plan Régional d'Actions

en faveur des chiroptères – 2018-2025



Groupe Technique « forêts »
Omessa, le 14/04/2023



Le nouveau Plan National d'Actions 2016-2025

- * Établi pour 10 ans – comprend 10 actions – concerne 19 espèces (34 espèces en France)
- * Rédigé par la SFEPM/FCEN, coordonné par la FCEN et piloté par la DREAL France-Comté/Bourgogne
- * Structures référentes pour chaque action :
 - MNHN, ONF, ONCFS, CNPF, Ministères de la Culture, de l'Agriculture, ANSES, CEREMA ...



le Plan Régional

Plan Régional d'Actions
en faveur des Chiroptères en Corse
2018-2025



© Yann Le Bris

la déclinaison régionale, d'Actions Chiroptères 2018- 2025

- * Établi pour 8 ans (2018-2025) – comprend 10 actions et concerne 14 espèces (22 en Corse)
- * Rédigé et coordonné par le GCC et piloté par la DREAL Corse
- * Structures référentes pour chaque action :
 - OEC, ONF, ONCFS, CRPF, DDT, DDSPP CDC, CEL...

Les espèces concernées

Espèces	Liste Rouge Nationale (2017)	Liste Rouge Corse (2010)	Espèces prioritaires PNA (2016-2025)	Espèces complémentaires PRAC Corse
Rhinolophe euryale	LC	EN	X	
Petit Rhinolophe	LC	NT	X	
Grand Rhinolophe	LC	VU	X	
Minioptère de Schreibers	VU	VU	X	
Sérotine commune	NT	LC	X	
Oreillard montagnard 	VU	DD	X	
Grande Noctule 	VU	VU	X	
Noctule de Leisler 	NT	LC	X	
Pipistrelle commune	NT	LC	X	
Murin de Capaccini	NT	EN	X	
Murin de Bechstein 	NT	NT	X	
Murin du Maghreb	VU	VU	X	
Murin à oreilles échancrées	LC	NT		X
Murin spC (ex-Murin de Natterer) 	VU	VU		X

Les 10 actions...

Axes	N° action	Actions	Priorité nationale	Priorité régionale
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Mettre en place un observatoire national et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	1	1
	2	Organiser la veille sanitaire	2	2
Prendre en compte les chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	1	1
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	1	1
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	1	1
	6	Prendre en compte les chiroptères dans les infrastrctures de transport et les ouvrages d'art	1	1
	7	Intégrer les enjeux chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens	1	2
	8	Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	1	1
	9	Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles	1	1
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	1	1

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

* ENJEUX en Corse

En Corse, l'enjeu de conservation des espèces forestières est majeur tant sur les forêts territoriales que privées.

Leur prise en compte demeure cependant insuffisante mais progressive et effective depuis 15 ans sur la plupart des massifs forestiers d'altitude de l'île.

Aujourd'hui des mesures de conservation adaptées aux chauves-souris forestières ont été établies et s'appliquent peu à peu.

Concernant la forêt privée, le travail reste à entreprendre et peine à voir le jour.

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

* Objectifs

- Préserver les conditions trophiques (gîtes et zones de chasse) favorables aux chiroptères forestiers
- Améliorer les connaissances sur les chiroptères forestiers notamment en forêt privée et forêt de basse altitude
- Informer et sensibiliser gestionnaires et propriétaires forestiers

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Poursuivre les études d'amélioration des connaissances, (notamment sur la forêt méso-méditerranéenne)
 - * **Inventaire en cours d'actualisation pour les forêts territoriales (partenariat CDC service forêt et ONF)**

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Poursuivre les études d'amélioration des connaissances, (notamment sur la forêt méso-méditerranéenne)
 - * **Inventaire en cours d'actualisation pour les forêts territoriales (partenariat CDC service forêt et ONF)**
- * Compléter et déployer les recommandations de gestion forestière en faveur des chiroptères
 - * **Edition d'un livret technique « chiroptères et milieu boisé » (DREAL/GCC)**
 - * **Edition de cahier des charges « recommandations de gestion des espèces forestières en Corse » (ONF/GCC)**
 - * **Plaquette « Trame de vieux bois » (ONF)**



FICHE TECHNIQUE CHIROPTERES 4 :

Milieu forestier et boisé

Version 3 : mars 2023



GROUPE CHIROPTERES CORSE
BP 37 20250 CORTE
www.chauvesouriscorse.fr
04 95 47 45 94



<http://www.chauvesouriscorse.fr>



Politique forestière régionale et biodiversité

Les recommandations proposées ici permettent de répondre au mieux :

- à l'art. L411-1 du code de l'environnement et aux arrêtés de protection des espèces qui interdisent la destruction de leur habitat naturel
- aux engagements des politiques publiques en termes de prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière dont quelques exemples sont cités ci-dessous.

Orientations générales de la politique forestière de la Collectivité Territoriale de Corse approuvées par l'Assemblée de Corse le 23 octobre 2006 :

- développer dans les aménagements forestiers des mesures spécifiques de gestion destinées à protéger les espèces et habitats remarquables.

Schéma Régional d'Aménagement (SRA, 2011) qui cadre les aménagements forestiers des forêts publiques :

- maintien de phases de vieillissement et de sénescence
 - > prévoir des îlots de vieillissement et de sénescence
 - > conserver un certain nombre d'arbres par hectare

Trame Verte et Bleue identifiée dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015 :

- les peuplements matures de pin laricio (pour la stitelle corse), les arbres-gîtes à chiroptères, les réserves biologiques (peuplements en libre évolution) sont identifiés comme des réservoirs de biodiversité terrestre
- le maintien d'îlots et d'arbres à haute valeur biologique participe aux corridors écologiques pour les espèces liées aux vieux peuplements

La trame de vieux bois répond à la mise en place d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité, inscrites dans les exigences du cahier des charges PEFC du propriétaire forestier, et ainsi participe à garantir une gestion forestière durable du patrimoine.



BIODIVERSITE

Propriétaire Forestier Engagé février 2016

LA TRAME DE VIEUX BOIS



Vieux hêtre en forêt communale de Bocognano (Juillet 2014)

Exploiter le bois c'est avant tout répondre à une demande économique et sociétale. Cependant l'évolution naturelle de la forêt s'en trouve perturbée; les phases de vieillissement, de sénescence et d'effondrement de la forêt sont plus rares et les cortèges d'espèces liés à ces phases ont du mal à se développer. Or ces cortèges sont indispensables pour le bon déroulement du cycle de la matière.

Les vieux peuplements accueillent par ailleurs des espèces patrimoniales, souvent protégées, telles que la stitelle corse, la rosalie des Alpes ou encore les chauves-souris.

Il est possible de prendre en compte cette problématique dans la gestion forestière en mettant en place une trame de vieux bois idéalement répartie pour permettre le déplacement des cortèges entre les éléments de la trame.

Trame de vieux bois

Vieux peuplements en libre évolution

Îlots de sénescence et de biodiversité

Arbres à haute valeur biologique

- espace maximal de 2 km
- surface minimum de 2 ha + îlots plus grands



Recommandations de gestion nécessaires à une bonne prise en compte des chiroptères forestiers en Corse – validation ONF Corse/GCC – mars 2017

Enjeux	Objectifs	Recommandations nécessaires à une bonne prise en compte des chiroptères forestiers en Corse	Niveau d'importance pour les espèces ¹	Niveau de prise en compte de la mesure par l'ONF	commentaires
Préserver l'ensemble des arbres-gîtes connus	Maintien de tous les arbres-gîtes recensés	- Marquage et géolocalisation - cartographie dans les documents d'aménagements	1	Pris en compte	Action proposée et cofinancée par l'ONF Actuellement mise en œuvre par le GCC
		- Prévoir un suivi décennal des arbres-gîtes	1	Pris en compte dans le cadre du régime forestier	Transmission annuelle des données arbres-gîtes collectées par le GCC au correspondant « chiroptères » de l'ONF et aux éventuels co-financeurs (OEC, DREAL...). Pour intégration dans la base de données ONF et dans les nouveaux aménagements à rédiger
		- réaliser un suivi d'arbres-gîtes afin d'évaluer leur récolte	2	A prendre en compte	L'analyse consistera à évaluer l'état de l'arbre suivant les trois valeurs suivantes (vivant / mort debout / mort au sol). Campagne tous les 10 ans. Ce suivi sera réalisé par l'ONF au titre du régime forestier ou par le GCC.
		- Etablir une zone de quétitude dans un rayon de 30m autour des arbres-gîtes	2	A prendre en compte	Protocole et secteurs à définir annuellement en fonction des besoins, des urgences et des possibilités techniques. Ce suivi sera réalisé par l'ONF ou par le GCC. Cette mesure pourra être favorisée par l'obtention d'un financement.
		- établir une zone de quétitude dans un rayon de 30m autour des arbres-gîtes	2	A prendre en compte	Zones de quétitude = zone où toute intervention humaine doit être limitée au maximum (engin motorisé, engin thermique, feu volontaire, stationnement humain...). Périodes de forte sensibilité : de juin à juillet et de janv. à février inclus.
		Autour des arbres-gîtes connus en l'absence de connaissances plus précises sur les arbres-gîtes et leur réoccupation pendant les périodes sensibles, application des recommandations de l'ONF.			
		- Dans les secteurs où des coupes ou travaux sont prévus : Limiter l'exploitation dans une zone de quétitude de 30m de rayon autour des arbres-gîtes durant les mois de janvier/février et juin/juillet (matérialisation de la zone lors du martelage et clause ajoutée à la fiche article). Si l'exploitation doit avoir lieu durant les périodes critiques, on essaiera d'anticiper leur démarrage (novembre/décembre ou avril/mai) pour éviter que les chauves-souris, encore mobiles à ce périodes, ne s'y installent.			
		Le principe précédent pourra ne pas être respecté sur les points névralgiques (place de			

¹ 1 : prioritaire, 2 : modéré, 3 : faible

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Poursuivre les études d'amélioration des connaissances, (notamment sur la forêt méso-méditerranéenne)
 - * **Inventaire en cours d'actualisation pour les forêts territoriales (partenariat CDC service forêt et ONF)**
- * Compléter et déployer les recommandations de gestion forestière en faveur des chiroptères (îlots de vieux bois, réseaux)
 - * **Edition d'un livret technique « chiroptères et milieu boisé » (DREAL)**
 - * **Edition de cahier des charges « recommandations de gestion des espèces forestières en Corse » (ONF/GCC)**

A prévoir :

- poursuivre les inventaires forestiers à la forêt « privée »
- déployer les mesures de prise en compte des chiroptères forestiers dans la gestion de la forêt privée (CRPF)

Priorité

1

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Intégrer la conservation des habitats forestiers des chiroptères dans le développement des projets de bois-énergie

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Intégrer la conservation des habitats forestiers des chiroptères dans le développement des projets de bois-énergie
- * Informer et sensibiliser les acteurs et gestionnaires forestiers

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Informer et sensibiliser les acteurs et gestionnaires forestiers
- * Participer à l'élaboration des documents cadre de gestion
 - * **Participation à l'élaboration des aménagements forestiers en Corse (ONF)**

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Informer et sensibiliser les acteurs et gestionnaires forestiers
- * Participer à l'élaboration des documents cadre de gestion
 - * **Participation à l'élaboration des aménagements forestiers en Corse (ONF)**

A prévoir :

- **diffuser l'information auprès d'un large public**
- **participer à l'élaboration de documents de gestion concernant la forêt privée**

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Indicateurs de suivi

- * **Nombre d'études (inventaires) et d'espèces suivies**
- * **Nombre d'arbres-gîtes inventoriés/ « protégés »**
- * **Nombre de sites forestiers bénéficiant d'un plan de gestion prenant en compte les chiroptères**
- * **Nombre de formation/information à destination des acteurs/utilisateurs du milieu forestier en Corse**

Merci de votre attention

